

COMPTE - RENDU SUCCINT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS FOIX – VARILHES
du mercredi 28 mars 2018 à 18 heures 30

Par suite d'une convocation en date du 22 mars 2017, les membres composant le conseil de la communauté d'agglomération Pays Foix - Varilhes se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Roger SICRE.

PRESENTS : Mmes, Ms

Roger SICRE (LOUBENS), Norbert MELER (FOIX), Jean-François MANAUD (COS), Joseph PUIGMAL (CRAMPAGNA), Francis AUTHIE (FOIX), Pierre VILLE (GANAC), Patrick EYCHENNE (VARILHES), Florence ROUCH (FOIX), Michel AUDINOS (SOULA), Numen MUÑOZ (VERNIOLLE), Thomas FROMENTIN (FOIX), José RAMOS (MONTGAILHARD), Catherine BARBARIA (RIEUX DE PELLEPORT), Francis LAGUERRE (PRAYOLS), vice-présidents,

Yves MARCEROU (GUDAS), Jean-Paul FERRE (VERNAJOU), Jean-François SPRIET (VIRA), Serge PALACIOS (PRADIERES), Jean-Pierre VILLENEUVE (BURRET), Didier CALVET (LOUBIERES), Michel TARTIE (ST PAUL DE JARRAT), membres du bureau,

André EYCHENNE (ARTIX), Serge DERRAMOND (BAULOU), Paul CAYROL (BENAC), Paul CAILLABA (BRASSAC), Jacques MORELL (DALOU), Paul HOYER (FERRIERES), Marine BORDES, Jean-François GAVELLE, André PECHIN, Marie Noëlle SAMARCQ, Dominique SUBRA (FOIX), Jean-Claude SERRES (L'HERM), Michel CARRIERE (MONTEGUT PLANTAUREL), Pascal ARZENS (MONTGAILHARD), Alain FOURNIE (RIEUX DE PELLEPORT), Daniel BESNARD (ST FELIX DE RIEUTORT), Jacques DEJEAN (ST JEAN DE VERGES), Jean-Noël COLIN (ST PIERRE DE RIVIERE), André RUFFAT (SEGURA), Marie-Claude BENAZET, René RESCANIERES (VARILHES), Alban ALOZY (VENTENAC), Josiane BOUDEAUD (VERNIOLLE),

Michel ROUCH représenté par son suppléant DUPUY Jean-Claude (ARABAU),
Pascal LETARD représenté par son suppléant Jean-Paul CEMENO (MONTOLIEU),
Alain GARNIER représenté par sa suppléante Annabel AUGUSTIN (SERRES SUR ARGET).

EXCUSES ET REPRESENTES : Mmes, Ms

Elisabeth CLAIN (FOIX), Procuration à Thomas FROMENTIN (FOIX),
Jean-Michel DRAMARD (FOIX), Procuration à Norbert MELER (FOIX),
Monique GONZALES (FOIX), Procuration à Francis AUTHIE (FOIX),
Alain NAVARRO (FOIX), Procuration à André PECHIN (FOIX),
Sylvie DARS (LE BOSCH), Procuration à José RAMOS (MONTGAILHARD),
Christine PAVELAK-BOURLIER (ST JEAN DE VERGES), Procuration à Jacques DEJEAN (ST JEAN DE VERGES),
Jean-Louis PUJOL (ST MARTIN DE CARALP), Procuration à Jean-François MANAUD (COS),
Nathalie MAURY (ST PAUL DE JARRAT), Procuration à Michel TARTIE (ST PAUL DE JARRAT),
Nadine DANDINE (VARILHES), Procuration à Marie-Claude BENAZET (VARILHES),
Martine ESTEBAN (VARILHES), Procuration à Patrick EYCHENNE (VARILHES).

ABSENTS : Mmes, Ms

Alain NAUDI (CALZAN), Danielle CARRIERE (CAZAUX), René-Bernard AUTHIE (CELLES),
Raymond FIS (COUSSA), Jean-Paul ALBA, Mina ACHARY, Pascale CANAL, Dominique MASSET (FOIX),
Colette LAGARDE-AUTHIE (MALLEON), Jean-Pierre MIROUZE (ST BAUZEIL), Lionel OLIVIER, Nathalie AUTHIE, (VERNIOLLE).

Monsieur Thomas FROMENTIN a été élu Secrétaire de séance.

- - - - -

Suite aux attentats de Carcassonne et Trèbes, en hommage aux victimes dont le Colonel Arnaud BELTRAME, le président propose d'observer une minute de silence.

A 18 heures 30, la séance est ouverte.

Après approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance précédente et des délibérations s'y rapportant auquel a été joint le rapport d'orientations budgétaires modifié suite aux demandes émises lors du conseil communautaire du 7 mars 2018, Monsieur le

président informe des délibérations prises par le bureau dans la séance du 7 mars 2018 et des décisions prises par le président. Celles-ci n'ayant pas fait l'objet d'observation, il présente l'ordre du jour :

DELIBERATIONS ADOPTEES

1 - Finances / budget principal et budgets annexes – comptes de gestion du receveur municipal 2017

Rapporteur : Monsieur le Président

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les budgets annexes pour l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés qu'il a été prescrit de passer dans les écritures ;

Il est proposé :

1. **De statuer** sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. **De statuer** sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes « Zones d'activités économiques », « Ateliers relais », « Mobilité », « Résidence autonomie » ;
3. **D'approuver** les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2017

Adopté à l'unanimité



Le président quitte la séance qui est présidée par Norbert MELER, 1^{er} vice-président



2 -Finances / budget Principal – compte administratif 2017

Rapporteur : Thomas FROMENTIN

Le conseil communautaire a, par délibération en date du 12 avril 2017, approuvé le budget primitif principal.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Thomas FROMENTIN, le président ayant quitté la séance et le conseil siégeant sous la présidence de Norbert MELER, vice-président ;

Il est proposé :

1. **De donner** acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal 2017, lequel peut se résumer dans le tableau ci-annexé ;
2. **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
3. **D'arrêter** les résultats définitifs tels que présentés en pièce jointe ;
4. **D'approuver** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
5. **De déclarer** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2017 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2017 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Adopté à l'unanimité



3 - Finances / budget annexe « Résidence autonomie » – compte administratif 2017

Rapporteur : Thomas FROMENTIN

Le conseil communautaire a par délibération en date du 12 avril 2017, approuvé le budget primitif annexe « Résidence autonomie ».

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Thomas FROMENTIN, le président ayant quitté la séance et le conseil siégeant sous la présidence de Norbert MELER, vice-président ;

Il est proposé :

1. **De donner** acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe « Résidence autonomie » 2017, lequel peut se résumer dans le tableau ci-annexé ;
2. **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
3. **D'arrêter** les résultats définitifs tels que présentés en pièce jointe ;
4. **D'approuver** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
5. **De déclarer** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2017 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2017 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Adopté à l'unanimité



4 - Finances / budget annexe « Ateliers Relais » – compte administratif 2017

Rapporteur : Thomas FROMENTIN

Le conseil communautaire a, par délibération en date du 12 avril 2017, approuvé le budget primitif annexe « Ateliers Relais ».

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Thomas FROMENTIN, le président ayant quitté la séance et le conseil siégeant sous la présidence de Norbert MELER, vice-président ;

Il est proposé :

1. **De donner** acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe « Ateliers Relais » 2017, lequel peut se résumer dans le tableau ci-annexé ;
2. **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
3. **D'arrêter** les résultats définitifs tels que présentés en pièce jointe ;
4. **D'approuver** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
5. **De déclarer** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2017 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2017 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Adopté à l'unanimité



5 - Finances / budget annexe « Mobilité » – compte administratif 2017

Rapporteur : Thomas FROMENTIN

Le conseil communautaire a, par délibération en date du 12 avril 2017, approuvé le budget primitif annexe « Mobilité ».

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Thomas FROMENTIN, le président ayant quitté la séance et le conseil siégeant sous la présidence de Norbert MELER, vice-président ;

Il est proposé :

1. **De donner** acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe « Mobilité » 2017, lequel peut se résumer dans le tableau ci-annexé ;
2. **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
3. **D'arrêter** les résultats définitifs tels que présentés en pièce jointe ;
4. **D'approuver** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
5. **De déclarer** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2017 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2017 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Adopté à l'unanimité



6 - Finances / budget annexe « Zones d'activités économiques » – compte administratif 2017

Rapporteur : Thomas FROMENTIN

Le conseil communautaire a, par délibération en date du 12 avril 2017, approuvé le budget primitif annexe « Zones d'activités économiques ».

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Thomas FROMENTIN, le président ayant quitté la séance et le conseil siégeant sous la présidence de Norbert MELER, vice-président ;

Il est proposé :

1. **De donner** acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe « Zones d'activités économiques » 2017, lequel peut se résumer dans le tableau ci-annexé ;
2. **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
3. **D'arrêter** les résultats définitifs tels que présentés en pièce jointe ;
4. **D'approuver** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
5. **De déclarer** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2017 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2017 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Adopté à l'unanimité



Le président revient en séance et en reprend la présidence



7 - Finances / budget principal – affectation du résultat comptable 2017

Rapporteur : Monsieur le Président

Après avoir entendu le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2017 ;

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2017 du budget principal :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	1.323.974,50
Résultat reporté de l'exercice antérieur	2.203.336,44
Résultat de clôture à affecter	3.527.310,94
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-311.482,65
Résultat reporté de l'exercice antérieur	205.264,33
Résultat cumulé d'investissement	-106.218,32
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	2.260.129,39
Recettes d'investissement restant à réaliser	1.823.915,10
Solde des restes à réaliser	-436.214,29
Besoin de financement	542.432,61
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	542.433,00
Déficit reporté à la section d'investissement	106.218,32
Excédent reporté à la section de fonctionnement	2.984.877,94

Il est proposé :

1. **D'affecter** 542.433 € en section d'investissement, de reporter le déficit 2017 de la section d'investissement en section d'investissement pour un montant de 106.218,32 € et de reporter l'excédent de fonctionnement 2017 de 2.984.877,94 € en section de fonctionnement ;
2. **D'indiquer** que ces sommes sont reprises au budget principal primitif.

Adopté à l'unanimité



8 - Finances / budget annexe « Résidence autonomie » – affectation du résultat comptable 2017

Rapporteur : Monsieur le Président

Après avoir entendu le compte administratif du budget annexe « Résidence autonomie » pour l'exercice 2017 ;

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2017 du budget « Résidence autonomie » :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	15.816,75
Résultat reporté de l'exercice antérieur	22.588,14
Résultat de clôture à affecter	38.404,89
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	1.729,91
Résultat reporté de l'exercice antérieur	48.378,07
Résultat cumulé d'investissement	50.107,98
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0
Recettes d'investissement restant à réaliser	0
Solde des restes à réaliser	0
Besoin de financement	0
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0
Excédent reporté à la section d'investissement	50.107,98
Excédent reporté à la section de fonctionnement	38.404,89

Il est proposé :

- 1. De décider** de reporter l'excédent 2017 de la section d'investissement en section d'investissement pour un montant de 50.107,98 € et de reporter en section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement 2017 d'un montant de 38.404,89 € ;
- 2. D'indiquer** que ces sommes seront reprises au budget annexe « Résidence autonomie » 2018.

Adopté à l'unanimité



9 - Finances / budget annexe « Ateliers relais » – affectation du résultat comptable 2017

Rapporteur : Monsieur le Président

Après avoir entendu le compte administratif du budget annexe « Ateliers relais » pour l'exercice 2017 ;

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2017 du budget « Ateliers relais » :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	-610,54
Résultat reporté de l'exercice antérieur	1.777,29
Résultat de clôture à affecter	1.166,75
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-28.461,62
Résultat reporté de l'exercice antérieur	28.606,61
Résultat cumulé d'investissement	144,99
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0
Recettes d'investissement restant à réaliser	0
Solde des restes à réaliser	0
Besoin de financement	0
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0
Excédent reporté à la section d'investissement	144,99
Excédent reporté à la section de fonctionnement	1.166,75

Il est proposé :

1. **De décider** de reporter l'excédent 2017 de la section d'investissement en section d'investissement pour un montant de 144,99 € et de reporter en section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement 2017 d'un montant de 1.166,75 € ;
2. **D'indiquer** que ces sommes seront reprises au budget annexe « Ateliers relais » 2018 de la Communauté d'agglomération Pays Foix Varilhes.

Adopté à l'unanimité



10 - Finances / budget annexe « Zones d'activités économiques » – affectation du résultat comptable 2017

Rapporteur : Monsieur le Président

Après avoir entendu le compte administratif du budget annexe « Zones d'activités économiques » l'exercice 2017.

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2017 du budget « Zones d'activités économiques » :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	17.966,29
Résultat reporté de l'exercice antérieur	1.194,05
Résultat de clôture à affecter	19.160,34
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	186.682,97
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-305.788,19
Résultat cumulé d'investissement	-119.105,22
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0
Recettes d'investissement restant à réaliser	0
Solde des restes à réaliser	0
Besoin de financement	0
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	19.160,34
Déficit reporté à la section d'investissement	-119.105,22
Excédent reporté à la section de fonctionnement	0

Il est proposé :

1. **D'affecter** la somme de 19.160,34 € en section d'investissement et de reporter le déficit 2017 de la section d'investissement en section d'investissement pour un montant de 119.105,22 €, sans report de résultat sur la section de fonctionnement 2017, celle-ci étant à l'équilibre ;
2. **D'indiquer** que ces sommes seront reprises au budget annexe « Zones d'activités économiques » 2018 de la Communauté d'agglomération Pays Foix Varilhes.

Adopté à l'unanimité



11 - Finances / fiscalité – vote des taux 2018

Rapporteur : Monsieur le Président

Le conseil communautaire par délibération en date du 12 avril 2017 a fixé les taux de fiscalité harmonisés suite à la fusion des deux communautés de communes, en retenant pour chacune des taxes le taux le plus bas préexistant dans les communautés de communes, ainsi qu'en supprimant la taxe sur le foncier bâti (taux 0%) ;

Considérant la volonté exprimée par les élus de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale ;

Il est proposé de reconduire les taux votés en 2017, et de fixer :

1. le taux de cotisation foncière des entreprises pour l'année 2018 à 34,52% ;
2. le taux de taxe d'habitation pour l'année 2018 à 8,52% ;
3. le taux de taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2018 à 4,33% ;
4. le taux sur le foncier bâti pour l'année 2018 à 0%.

Adopté à l'unanimité



12 - Finances / vote des taux 2018 de taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Rapporteur : Monsieur le Président

Les articles 1520, 1639 A-bis, 1379-0 bis, 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts fixent les modalités de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Suite au transfert au 1^{er} janvier 2018 de la compétence collecte pour la partie de territoire correspondant à l'ex communauté de communes du Pays de Foix, au débat d'orientation budgétaire du Smectom du 20 mars 2018 présentant le programme pluriannuel d'investissement et à l'appel à cotisation pour l'année 2018, d'un montant de 4.152.808 €, correspondant à une hausse de 6,89% par rapport à 2017 ;

Vu les prévisions de bases de TEOM pour 2018, qui font apparaître une progression moyenne de 2,02 % ;

Considérant la nécessité de couvrir les charges relatives à ce service par la TEOM ;

Il est proposé d'appliquer une hausse uniforme de 4,78 % aux taux appliqués dans chacune des cinq zones en 2017 :

Il est proposé :

1. **De fixer** les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2018 à :
 - **14,36%** sur le territoire de l'ex Communauté de communes du Canton de Varilhes
 - **13,08%** sur la zone 1 du territoire de l'ex Communauté de communes du Pays de Foix
 - **11,79%** sur la zone 2 du territoire de l'ex Communauté de communes du Pays de Foix
 - **10,48%** sur la zone 3 du territoire de l'ex Communauté de communes du Pays de Foix
 - **7,86%** sur la zone 4 du territoire de l'ex Communauté de communes du Pays de Foix

Adopté à la majorité (56 pour, 1 contre)



13 - Finances / budget principal – budget primitif 2018

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu la délibération n° 2018/017 du 7 mars 2018 approuvant le rapport d'orientations budgétaires ;

Il est proposé :

1. **D'adopter** le budget primitif principal 2018, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires ;
2. **De décider** du montant des ouvertures de crédits par chapitre et par opérations, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Montant
002	Excédent reporté	2.984.878
013	Atténuation de charges	70.000
042	Opérations d'ordre entre sect.	38.858
70	Produits des services	1.874.000
73	Impôts et taxes	13.938.801
74	Dotations, subvent ^o et participat ^o	6.242.674
75	Autres produits de gestion cour.	169.460
77	Produits exceptionnels	973.480
Total recettes		26.292.151

Chap	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	3.178.290
012	Charges de personnel et frais as.	7.223.390
014	Atténuation de produits	3.318.727
022	Dépenses imprévues	1.600.000
023	Virement à la section d'inv.	1.050.146
042	Opérations d'ordre entre sect ^o	1.453.250
65	Autres charges de gestion cour.	8.230.028
66	Charges financières	238.320
Total dépenses		26.292.151

INVESTISSEMENT

	Libellé	Montant
Chapitres		
10	Dotations, fonds divers et réserves	1.267.432
13	Subventions d'investissement	2.076.801
16	Dépôts et cautionnements	10.000
021	Virement de la sect ^o de fonction.	1.050.146
040	Opérations d'ordre entre sect ^o	1.453.250
45	Opérations pour le compte de tiers	2.123.834
Opérations		
Total recettes		7.981.463

Chap	Libellé	Montant
Chapitres		
001	Déficit antérieur reporté ^o	106.218
040	Opérations d'ordre entre sect ^o	38.858
16	Emprunts et dettes assimilées	504.160
20	Immobilisations incorporelles	91.000
204	Subventions d'équipement	1.600.606
21	Immobilisations corporelles	368.403
23	Immobilisations en cours	2.130.493
45	Opérations pour le compte de tiers	2.227.261
Opérations		
105	Office de Tourisme	34.863
106	Investissements divers	361.603
108	Résidence autonomie	517.998
Total dépenses		7.981.463

Adopté à l'unanimité



14 - Finances / budget annexe « Ateliers relais » – budget primitif 2018

Rapporteur : Monsieur le Président

Il est proposé :

1. **D'adopter** le budget primitif annexe « Ateliers relais » 2018, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires ;

2. **De décider** du montant des ouvertures de crédits par chapitre et par opérations, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
002	Excédent reporté	1.167	011	Charges à caractère général	20.600
70	Produits des services	20.600	65	Autres charges de gestion cour.	1.187
75	Autres produits de gestion cour.	20	66	Charges financières	25.440
76	Produits financiers	25.440			
Total recettes		47.227	Total dépenses		47.227

INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
001	Excédent reporté	145	16	Emprunts et dettes assimilées	38.887
27	Autres Immo. financières	38.887	23	Immobilisations en cours	145
Total recettes		39.032	Total dépenses		39.032

Adopté à l'unanimité



15 - Finances / budget annexe « Mobilité » – budget primitif 2018

Rapporteur : Monsieur le Président

Il est proposé :

1. **D'adopter** le budget primitif annexe « Mobilité » 2018, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires ;
2. **De décider** du montant des ouvertures de crédits par chapitre et par opérations, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
70	Ventes de produits	3.500	002	Déficit reporté	36.154
74	Subventions d'exploitation	10.108	011	Charges à caractère général	273.800
77	Subvention exceptionnelle CA	305.846	012	Charges de personnel	9.500
75	Autres produits gestion cour.	10	65	Autres charges gestion cour.	10
Total recettes		319.464	Total dépenses		319.464

Adopté à l'unanimité



16 - Finances / budget annexe « Zones d'activités économiques » – budget primitif 2018

Rapporteur : Monsieur le Président

Il est proposé :

1. **D'adopter** le budget primitif annexe « Zones d'activités économiques » 2018, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires ;

2. **De décider** du montant des ouvertures de crédits par chapitre et par opérations, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1.943.006	011	Charges à caractère général	1.000.000
043	Opérations d'ordre dans la section de fonctionnement	17.734	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	925.272
75	Produits gestion courante	5	043	Opérations d'ordre dans la section de fonctionnement	17.734
			658	Charges gestion courante	5
			66	Charges financières	17.734
Total recettes		1.960.745	Total dépenses		1.960.745

INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
1068	Affectation de résultat de fonctionnement	19.161	001	Déficit reporté	119.106
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	925.272	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1.943.006
16	Emprunts et dettes assimilées	1.286.575	16	Emprunts et dettes assimilées	168.896
Total recettes		2.231.008	Total dépenses		2.231.008

Adopté à l'unanimité



17 - Finances / convention de partenariat et attribution d'une subvention à l'association Agence Ariège Attractivité

Rapporteur : Monsieur le Président

Par délibération du 5 juillet 2017 il a été approuvé l'adhésion de la communauté d'agglomération Pays Foix – Varilhes à l'association Agence Ariège Attractivité.

L'objet de l'association en matière de solidarité territoriale et la mise en place des actions relève des compétences en matière d'action sociale, en matière des compétences touristiques, culturelles et sportives partagées au sens des dispositions de la loi 2015-991 du 7 août 2015, au titre des compétences en matière numérique, de voirie et de logement pour contribuer à l'aménagement du territoire et au titre des aides à l'immobilier d'entreprise, pour un développement équilibré et solidaire du territoire en accompagnant l'ingénierie de projet.

La communauté d'agglomération souhaite confier, dans le cadre des compétences qui sont les siennes (notamment de contribuer au développement de son territoire et l'accompagnement des porteurs de projet en vue de l'installation ou de l'extension de leur activité) à Agence Ariège Attractivité la mission d'animation territoriale économique en matière d'immobilier d'entreprise.

Il est proposé :

1. **D'approuver** la convention de partenariat, d'une durée de 1 an renouvelable deux fois entre l'association Agence Ariège Attractivité et la communauté d'agglomération ;
2. **D'autoriser** le président à signer ladite convention ;
3. **D'attribuer** dans ce cadre une subvention, pour l'année 2018, d'un montant de 64.000 € ;
4. **De préciser** que la communauté d'agglomération, en tant que membre de droit, est dispensée du paiement d'une cotisation.

Adopté à l'unanimité



18 - Finances/ Convention de partenariat et attribution d'une subvention à l'association Initiative Ariège

Rapporteur : Monsieur le Président

Par délibération du bureau communautaire du 10 mai 2017, la communauté d'agglomération a adhéré à l'association Initiative Ariège.

La proposition de partenariat pour les années 2018, 2019 et 2020, présentée par Initiative Ariège a pour mission de financer au travers de fonds d'intervention et d'expertiser les dossiers de créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprises, dans tous les secteurs d'activités, qui souhaitent s'installer en Ariège.

Le financement apporté par cette association aux porteurs de projets repose sur trois fonds de prêt d'honneur :

- fonds d'insertion : destiné à un public en insertion professionnelle dans une logique de création de son propre emploi ;
- fonds de création développement reprise : pour les projets examinés sur des critères de viabilité économique s'inscrivant dans le développement local ;
- fonds croissance : pour les projets de développement d'activité et d'emplois, d'entreprises de plus de 5 ans ;

La volonté de la communauté d'agglomération est d'intervenir dans des actions entrant dans le cadre de ses compétences dans le domaine économique, afin de contribuer à concrétiser et pérenniser les créations d'emploi, dans un travail de partenariat actif.

Les missions exercées par l'association Initiative Ariège, depuis de nombreuses années sur le territoire ariégeois répondent à cette attente.

Il est proposé :

1. **D'approuver** la convention de partenariat, d'une durée de 3 ans (2018 à 2020) entre l'association Initiative Ariège et la communauté d'agglomération Pays Foix – Varilhes ;
2. **D'autoriser** le président à signer ladite convention ;
3. **D'attribuer** dans ce cadre une subvention, pour l'année 2018, d'un montant de 10.000 € ;
4. **De préciser** que la communauté d'agglomération versera par ailleurs à l'association, en tant membre, le montant de la cotisation qui sera appelé au titre de l'année 2018.

Adopté à l'unanimité



19 - Finances / avenant à la convention de soutien et attribution d'une subvention à l'association PAAJIP

Rapporteur : Thomas FROMENTIN

Le conseil communautaire a décidé, par délibération en date 29 mars 2017, de soutenir le projet de l'association PAAJIP pour la mise en œuvre d'actions en direction de la jeunesse.

La convention signée avec le PAAJIP le 1^{er} avril 2017, définit les modalités de soutien de l'association par la communauté d'agglomération, fixe la durée et les modalités de reconduction et précise que la participation financière de la communauté d'agglomération sera déterminée annuellement après décision du conseil communautaire, par voie d'avenant à la convention.

Le projet transmis par le PAAJIP répond aux orientations du projet de territoire de la communauté d'agglomération et en partage les valeurs et une vision commune en matière de politique jeunesse.

Vu l'intérêt de ce projet pour la jeunesse, il est proposé de soutenir le PAAJIP dans la mise en œuvre de ses actions, et de signer un avenant annuel à la convention actant son renouvellement pour une durée de un an, et fixant le montant de la participation financière de la communauté d'agglomération.

Il est proposé :

1. **D'approuver** :

- la reconduction de la convention de soutien au PAAJIP pour une durée de un an à compter du 1^{er} avril 2018 tel que prévu dans l'article 10 de la convention initiale ;
 - la signature de l'avenant financier pour l'année 2018 qui fixe le montant de la subvention annuelle à 275.675 € et prévoit le financement d'un poste Fonjep dans le cadre d'un conventionnement avec cet organisme ;
- 2. De préciser** que les sommes correspondantes sont inscrites au budget principal de l'exercice ;
- 3. D'autoriser** le président à signer l'avenant à la convention et tout autre document ou acte administratif nécessaires à son exécution.

Adopté à l'unanimité



20 - Finances / budget principal – attribution d'une subvention à l'association Office de tourisme et à l'association Bleu Printemps

Rapporteur : Monsieur le Président

L'association d'aide à domicile « Bleu printemps » (auxiliaires de vie, aides ménagères) comprenant un service mandataire (la personne âgée est employeur de son aide à domicile) et un petit service prestataire (l'association est employeur de l'aide à domicile) a demandé une subvention pour l'année 2018. Cette association procure un service de qualité, notamment grâce à une grande proximité avec l'usager permise par la taille modeste de la structure. Elle permet entre autres une très bonne réactivité et adaptabilité aux besoins des personnes. Elle est partie intégrante du projet global d'aide aux personnes âgées de la Communauté d'agglomération, au même titre que les CLIC ou la résidence autonomie « Bleu printemps » en vue d'assurer une prise en charge globale de la problématique du vieillissement.

L'association gestionnaire de l'Office de tourisme Foix – Ariège Pyrénées a demandé une subvention qui permettra d'accompagner sa professionnalisation, par la structuration des compétences internes, pour se doter des outils nécessaires au basculement d'une fonction de promotion seule à une fonction de commercialisation et de développement (logiciels dédiés, caisse, réservation, billetterie, boutique, observatoire économique...), et pour engager des études et démarches qualité pour acter la structuration de son fonctionnement et atteindre le classement en catégorie 1.

Ces deux associations œuvrent au niveau intercommunal dans des domaines de compétences exercées par la communauté d'agglomération, et ont présenté des budgets prévisionnels 2018 cohérents en rapport avec les objectifs fixés par la communauté.

Il est proposé :

Article unique – D'attribuer les subventions telles que figurant ci-dessous :

- Association Bleu printemps : 28.000 €
- Office de tourisme : 286.000 € (auxquels s'ajoutera le reversement au réel du montant de la taxe de séjour encaissée)

Adopté à l'unanimité



21 - Assemblées / statuts de la communauté d'agglomération - confirmation du non exercice de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »

Rapporteur : Thomas FROMENTIN

Par arrêté préfectoral du 16 novembre 2016, la fusion des Communautés de communes du Pays de Foix et du Canton de Varilhes a été autorisée pour donner naissance au 1^{er} janvier 2017 à la Communauté d'agglomération Pays Foix – Varilhes et les statuts consolidés ont été validés.

Par arrêté préfectoral du 9 mars 2017, dans les compétences obligatoires desdits statuts ont été inscrites d'une part la nouvelle rédaction de la compétence « gens du voyage », d'autre part l'inscription de l'adoption du PCAET.

Par délibération du conseil communautaire du 29 mars 2017, le refus des communes (exprimée à la majorité qualifiée) du transfert à la communauté d'agglomération de la

compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » a été acté et confirmé par le courrier de la préfète de l'Ariège en date du 6 avril 2017 adressé à l'ensemble des communes membres de la communauté d'agglomération ainsi qu'à son président.

L'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 a porté modification des statuts de la communauté d'agglomération Pays Foix – Varilhes, notamment sur :

- la modification de périmètre suite au retrait de la commune de Freychenet ;
- la mise à jour des compétences obligatoires, optionnelles et supplémentaires ;

Dans lesdits statuts figure, au titre de la compétence obligatoire « aménagement de l'espace communautaire » :

- plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (non transféré suite à l'opposition par délibérations avant le 27 mars 2017 de plus du quart des communes membres représentant au moins 20% de la population).

Lors de la procédure engagée de modification statutaire, il était évident tant pour le conseil communautaire que pour les communes ayant approuvé lesdits statuts que la question d'une prise de compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » n'était pas posée, la décision prise par les communes dans les conditions de majorité prévues de ne pas transférer cette compétence à la communauté d'agglomération n'a pas été remise en cause ;

D'ailleurs, il est à noter que lors de cette procédure de modification statutaire aucun débat n'a eu lieu, aucune note de synthèse n'a été transmise aux élus sur un éventuel transfert de cette compétence, pourtant stratégique tant pour la communauté que pour les communes.

En outre, les dépenses afférentes à la prise de cette compétence n'ont jamais été intégrées dans le budget 2018, alors qu'un tel transfert aurait emporté transfert de ces charges.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de confirmer que la communauté d'agglomération n'exerce pas la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Il est proposé :

Article unique – DE confirmer que la communauté d'agglomération **n'exerce pas**, tel que figurant dans les statuts en vigueur au 1^{er} janvier 2018 (arrêté préfectoral du 27 décembre 2017), au titre de la compétence « aménagement de l'espace communautaire », la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Adopté à l'unanimité



22 - Habitat / prescription de l'élaboration du 1^{er} programme local de l'habitat de la communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes

Rapporteur : Joseph PUIGMAL

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document de planification qui définit les orientations à mettre en œuvre pour répondre aux besoins de logements des habitants ; il constitue l'élément central de la compétence habitat des collectivités territoriales.

Le PLH, obligatoire pour les communautés d'agglomération, doit contenir :

- un diagnostic partagé. Enjeux : disposer d'un document pédagogique, illustré et complet sur la situation du marché local de l'habitat ;
- un document d'orientations, ligne directrice pour 6 ans. Enjeux : mettre en place un partenariat affirmé avec les acteurs de l'habitat ; avoir une vision claire des évolutions en cours pour anticiper les besoins de la population et définir les moyens d'y répondre ;
- un programme d'actions, les outils pour mettre en œuvre une politique habitat. Enjeux : définir les moyens financiers à hauteur des ambitions affichées dans le programme d'actions ; mettre à disposition des moyens humains nécessaires au pilotage, suivi et évaluation du PLH ;

- un dispositif de suivi et d'évaluation grâce à la mise en place d'un observatoire local de l'habitat.

La conduite et l'élaboration du PLH se feront sous la responsabilité du président de la communauté d'agglomération, en appui sur les services de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Toulouse (aua/T), dans le cadre du programme partenarial établi entre l'Agence et la communauté (coût global 86.100 €, pour lequel une demande de subvention sera faite auprès du conseil départemental).

L'objectif est d'aboutir à un PLH arrêté avant l'été 2019, pour une adoption définitive du PLH dernier trimestre 2019, après consultation des communes et des services de l'Etat notamment.

Il est proposé :

- 1. De prescrire** l'élaboration du 1^{er} programme local de l'habitat (PLH) sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes ;
- 2. D'associer** à son élaboration :
 - les 42 communes de la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes,
 - les services de l'Etat,
 - les personnes morales suivantes :
 - ✓ le Conseil régional Occitanie,
 - ✓ le Conseil départemental de l'Ariège,
 - ✓ l'Agence régionale de santé (ARS),
 - ✓ l'Etablissement public foncier Occitanie (EPF),
 - ✓ la Caisse des dépôts et des consignations (CDC),
 - ✓ l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ariège,
 - ✓ la société coopérative de production d'HLM « Un toit pour tous »,
 - ✓ la Caisse d'allocations familiales de l'Ariège (CAF),
 - ✓ la Caisse de Mutualité sociale agricole (MSA),
 - ✓ Action Logement,
 - ✓ SoliHa09,
 - ✓ le syndicat mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège,
 - ✓ les établissements publics de coopération intercommunale limitrophes.
- 3. De consulter**, en fonction des besoins et des thématiques abordées lors de l'élaboration du PLH, les personnes ressources suivantes :
 - ✓ les CCAS des communes membres,
 - ✓ les associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement (association Hérisson Bellor, Union départementale des affaires familiales (UDAF) de l'Ariège, association Force Ouvrière consommateurs (AFOC) de l'Ariège, Croix-Rouge de l'Ariège, Fédération Ariège du Secours populaire, association pour l'Information et la défense des consommateurs salariés (INDECOSA-CGT),
 - ✓ Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Ariège,
 - ✓ L'Agence locale de l'énergie du département de l'Ariège (ALEDA).
- 4. D'autoriser** le président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- 5. De notifier**, conformément aux articles R.302-5 et R.302-6 du Code de la construction et de l'habitation, la présente délibération à la préfète du département et aux personnes morales associées à l'élaboration du PLH.

Adopté à l'unanimité



23 - Ressources humaines / création d'emplois en vue des avancements de grades des agents titulaires concernés

Rapporteur : Thomas FROMENTIN

Suite au vote du budget primitif, à la mise à jour du tableau des effectifs joint et en conformité avec l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suite aux propositions d'avancements de grades pour l'année 2018, il est proposé à l'assemblée de créer les emplois suivants à compter du 1^{er} avril 2018 :

- 2 agents administratifs polyvalents, à temps complet, relevant du grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe ;
- 1 assistante d'accueil en multi accueil, à temps complet, relevant du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe ;
- 1 animateur jeunesse, à temps complet, relevant du grade d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe ;
- 1 agent du réseau lecture, à temps non complet à raison de 27/35^{ème}, relevant du grade d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe ;
- 1 médiateur culturel et 1 agent administratif polyvalent, à temps complet, relevant du grade d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe ;
- 1 animateur jeunesse, à temps complet, relevant du grade d'animateur principal 2^{ème} classe ;
- 1 responsable du réseau lecture, à temps complet, relevant du grade de bibliothécaire principal ;

Il est proposé :

1. **D'approuver** la création de ces postes ouvrant droit aux avancements de grade d'agents titulaires ;
2. **D'approuver** le tableau des effectifs tel qu'annexé ;
3. **D'autoriser** le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité



24 - Ressources humaines / adhésion au service de remplacement mis en place par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ariège

Rapporteur : Thomas FROMENTIN

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ariège (CDG 09), met à disposition des collectivités, un service de remplacement d'agents sur les filières administrative, technique et sociale, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, auquel il peut être fait appel pour pallier les absences de courte durée du personnel moyennant une participation horaire fixée par le conseil d'administration de cet établissement.

Par délibération en date du 22 février 2017, le conseil communautaire a décidé d'adhérer au service de remplacement du CDG 09.

Une nouvelle convention d'adhésion doit être signée entre la communauté d'agglomération et le CDG 09 suite à la révision du tarif horaire par délibération du conseil d'administration du CDG09 à compter du 1^{er} mars 2018, ce tarif étant porté à 19€ de l'heure à compter du 1^{er} mars 2018.

Il est proposé :

1. **De dire** avoir pris connaissance du livret de fonctionnement du service remplacement du Centre de gestion de l'Ariège ;
2. **D'approuver** les termes de la convention d'adhésion avec le Centre de gestion de l'Ariège ;
3. **D'autoriser** le président à signer cette convention et à faire appel en cas de besoin au service remplacement du Centre de gestion de l'Ariège.

Adopté à l'unanimité



25 - Ressources humaines / création de deux postes de responsables en mission santé au grade d'infirmière

Rapporteur : Thomas FROMENTIN

L'harmonisation et la mutualisation des moyens humains au sein du pôle enfance et petite enfance ont des impacts sur les ressources humaines. Le canton de Varilhes disposait, avant

transfert de l'association Delta enfants jeunes, de deux infirmières, répondant aux fonctions de responsables santé de l'ensemble des multi-accueil du canton (Crampagna, Varilhes et Verniolle).

Une des infirmières, depuis la fusion de ce pôle, a été mutée à la maison de l'enfance de Ferrières. Elle répond aux obligations de présence d'infirmier de la crèche familiale et du multi-accueil de Ferrières. Il convient de créer un poste sur le secteur du canton de Varilhes ; un manque est constaté depuis le 1^{er} janvier.

Au-delà de ce besoin, une réalité est constatée depuis longtemps sur le secteur Varillois quant aux nécessités de remplacements sur ces fonctions (congrés annuels, maladies, formations, etc.). L'harmonisation du pôle petite enfance vient accroître ce constat. Une deuxième création de poste d'infirmier permettrait de répondre aux obligations réglementaires, sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération, sans risque de manque ponctuel dans l'année.

Après une réflexion d'ensemble, il apparaît que les créations de ces deux postes donneraient la possibilité de supprimer deux postes existants et vacants : une auxiliaire de puériculture et une éducatrice de jeunes enfants, sur le canton de Varilhes, ayant refusé les CDI publics proposés au 1^{er} janvier 2018.

Il est donc proposé à l'assemblée de créer deux emplois de responsables en mission santé, à temps complet, relevant du cadre d'emploi d'infirmier territorial, grade infirmier de classe normale ou grade infirmier de classe supérieure, afin de répondre aux besoins du pôle enfance et petite enfance de la communauté d'agglomération.

Ces postes seront positionnés en priorité sur les structures du canton de Varilhes. Les agents recrutés sur ces postes auront vocation à mobilité sur le territoire.

Il est proposé :

- 1. D'approuver** la création de deux postes relevant du cadre d'emploi d'infirmier territorial tel qu'exposé ci-dessus ;
- 2. D'autoriser** le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité



Affiché le
Le Maire,